

Comme il est important de prévenir promptement les suites que pourroient avoir les Discussions survenues dans les Colonies respectives de l'Amérique septentrionale, et les hostilités dont elles ont été accompagnées, le Roi propose à S. M. B. qu'avant d'examiner le fonds et les circonstances de la querelle, il soit préalablement envoyé des ordres positifs à nos Gouverneurs respectifs pour leur défendre désormais toute nouvelle entreprise et voye de fait.

Leur ordonner au contraire que les choses soient remises sans retardement par rapport au territoire du côté de la Rivière d'Ohio ou Belle-Rivière, au même état ou elles étoient ou devoient être avant la dernière guerre; et que les prétentions respectives soient à l'amiable déferées à la Commission établie à Paris afin que les deux Cours puissent terminer le différend par une prompte conciliation.

Le Roy desireroit aussi pour dissiper toute

toute impression d'inquiétude et faire jouir  
ses sujets en toute tranquillité des doux  
fruits de la paix, que S. M. B. veuille bien  
s'expliquer ouvertement sur la destination et  
les motifs de l'armement qui s'est fait en  
dernier lieu en Angleterre.

Le Roi a trop de confiance dans la  
droiture des intentions de S. M. B. pour  
ne pas espérer, qu'elle concourra volontiers  
à des Propositions aussi convenables à  
l'affermissement de la paix, au maintien  
de la tranquillité publique et de la bonne  
harmonie entre nos deux Cours.

Le Duc de Mirepoix.

Memoire du Duc de  
Noivbourg.

composé par Mr. Boulet  
depuis le 2. a Paris  
Chez M. Robinson le 15<sup>e</sup>  
Janvier 1755.

N<sup>o</sup> 7.

7